

Vendredi 1^{er} juillet 2011

Apprentissage dans l'enseignement supérieur Une voie d'insertion dans l'emploi à soutenir

Les apports et les qualités de la « pédagogie de l'alternance » sont régulièrement soulignés dans la formation des jeunes. L'apprentissage s'inscrit dans ce cadre. Autrefois réservé aux formations pré-baccalauréat, l'apprentissage s'est désormais étendu à l'enseignement supérieur. En Île-de-France, le développement de la formation par l'apprentissage dans l'enseignement supérieur représente un enjeu important et un défi de taille. Voie de formation « à part entière », valorisée avec l'essor dans le supérieur, l'apprentissage offre aux étudiants qui le choisissent la possibilité de poursuivre des études supérieures et d'acquérir en même temps connaissance de l'entreprise et expérience professionnelle qui facilitent l'entrée dans le monde du travail et une insertion rapide dans un emploi durable.

Le rapport du CESER dresse un état des lieux de la situation de l'apprentissage dans le supérieur en Île-de-France, trace des enjeux et des perspectives pour son développement et avance des propositions en direction des élus régionaux. La Région d'Île-de-France, par les compétences qu'elle détient en matière d'apprentissage, les objectifs qu'elle se fixe (100 000 apprentis) et les financements qu'elle apporte, joue un rôle essentiel dans ce domaine.

Un apprenti du supérieur sur trois est francilien

Sur les 97 521 apprentis du supérieur en France (2008-2009), 1 sur 3 est francilien. L'Île-de-France est la région qui génère le plus grand nombre de contrats en apprentissage. En 2000-2001, la part du niveau supérieur était de 29 % et de 47 % en 2010-2011, soit une progression de 18 points en 10 ans. L'apprentissage régional a progressé globalement de 34 % en 10 ans et de 120 % dans le supérieur. Le maintien de cette dynamique est lié à l'évolution du statut de l'apprenti, aux mesures fiscales incitatives pour les employeurs et au subventionnement par les Régions des premières années de vie active de jeunes du supérieur, via l'apprentissage. La Région qui comptait 76 760 apprentis franciliens en 2009-2010 (34 239 dans le supérieur) ainsi que 1 667 pré-apprentis et 14 500 jeunes dans les dispositifs d'accès à l'apprentissage, a déjà fait beaucoup d'efforts pour soutenir le développement de l'apprentissage en général (293 M€ en 2009) et dans le supérieur en particulier. Mais tout comme les autres régions françaises, l'Île-de-France a connu un léger essoufflement dans la progression de ses effectifs dans le supérieur.

L'apprentissage facilite l'insertion dans l'emploi

Pour le CESER, il existe encore des marges de progression qui doivent se concrétiser dans les crédits consacrés au développement des effectifs et aux financements de cette filière de formation qui apporte une réelle valeur ajoutée en termes d'accès et de socialisation dans l'emploi. Ainsi, en 2009, sept mois après la fin de leur formation, 76,8 % des apprentis du supérieur se déclarent en emploi, 18,3 % d'entre eux sont à la recherche d'un emploi et les 4,9 % restants se partagent entre stage et inactivité.

Unir les efforts et surmonter les cloisonnements

Les multiples acteurs publics et privés, qu'il s'agisse de l'État qui a en charge la formation professionnelle initiale supérieure, la Région, responsable de l'apprentissage, les branches professionnelles, les entreprises, les organismes consulaires, doivent unir leurs efforts et surmonter leurs cloisonnements pour s'assigner comme objectifs :

- de construire de véritables parcours de formation susceptibles de répondre, au plus près et le mieux possible, aux besoins des jeunes et du marché du travail ;
- de faire face aux évolutions de la demande sociale et économique ;
- de contribuer à orienter les flux financiers vers des formations adaptées à l'emploi et à son évolution, tout en préservant des contenus de formation qui permettent des reconversions et des évolutions dans les parcours professionnels.

Dans ce contexte, le CESER alerte le Conseil régional sur la portée de ses choix relatifs à l'apprentissage. En effet, la Région, en votant son budget 2011 et son dernier rapport cadre sur l'apprentissage sans augmentation des crédits consacrés à cette filière de formation, tout en affichant qu'elle va augmenter ceux en direction des premiers niveaux de qualification (V et IV), semble, in fine, faire le choix d'une baisse des moyens affectés à l'apprentissage dans le supérieur (niveaux III, II et I).

Le CESER constate une distorsion entre les subventions et le coût réel de la formation de l'apprentissage au détriment des formations de niveaux III de l'industrie, alors que ces niveaux (BTS et DUT) sont les cibles d'emplois les plus recherchées des PME-TPE. C'est pourquoi, le CESER recommande que ce niveau III soit développé en priorité au sein de l'apprentissage dans le supérieur en accompagnant plus particulièrement :

- l'accès au BTS pour les jeunes issus de bac pro,
- l'ouverture de sections de BTS en apprentissage en dépassant les blocages financiers actuels par une concertation Etat-Région et autres partenaires concernés.

*Rapport « L'apprentissage dans l'enseignement supérieur » présenté par **Benoît Eurin**, au nom de la commission Education, Formation, Enseignement et Recherche du CESER d'Île-de-France, présidée par **Xavier Fernagu**. Rapport complet disponible sur le site du CESER : www.ceser-iledefrance.fr*